Bruxelles, le 19 mai 2020

Déclaration de la commission des pétitions, Pétition n°470/2020

Chers membres de la commission,

Je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de présenter notre pétition en faveur de la protection des droits des personnes en situation de handicap intellectuel, pendant et après la crise de coronavirus.

Je parlerai au nom d'Inclusion Europe, le mouvement européen des personnes en situation de handicap intellectuel et leurs familles.

Le but de notre pétition est d'attirer votre attention sur les nombreux cas d’incompatibilité de lois et pratiques nationales avec la législation européenne et la CDPH.

Il est non seulement important de s'attaquer dès maintenant à la discrimination dont sont victimes les personnes handicapées, mais aussi de tirer des enseignements pour d'éventuelles situations d'urgence futures.

Tout d'abord, nous voudrions que l'UE enquête.

Tout au long de la crise sanitaire, nos membres ont signalé des cas de discrimination et de violation de leurs droits, tels que des directives de triage discriminatoires, des discriminations médicales dans les hôpitaux ou des cas où, après appel, les ambulances ne daignaient pas venir pour les personnes handicapées.

En cas d'absence de lignes directrices explicites, certains travailleurs de la santé ont choisi de ne pas s'occuper des personnes handicapées, simplement parce qu'elles avaient un handicap.

Ces décisions sont discriminatoires et sont fondées sur l'idée que la vie d'une personne handicapée vaudrait moins qu’une autre.

Nous pensons que l'UE devrait mener des enquêtes sur ces procédures et comportements abusifs qui ont conduit à un refus de soins, afin d'assurer une compensation aux familles et aux individus, et de condamner ces pratiques.

Il est grand temps que le handicap ne soit plus considéré en Europe sous un angle purement médical et que les professionnels de santé cessent de juger la valeur d'une vie sur la base de préjugés discriminatoires.

Quant aux institutions résidentielles, terribles foyers d'infection lors de la crise, nous aimerions que l'UE enquête et fournisse des informations concrètes sur ce qui s'est passé.

Nous souhaiterions, par exemple, une enquête pour déterminer si les personnes ont bénéficié de protections appropriées, des soins de santé adéquats lorsqu'elles sont tombées malades et de fournir des données comparant les taux de mortalité de la même période des 3 dernières années à nos jours.

Nous aimerions également disposer des taux de mortalité des personnes handicapées, ventilés par type de handicap, âge et sexe, afin de pouvoir élaborer des mesures de soutien ciblées pour empêcher que la situation des personnes handicapées ne s'aggrave.

Deuxièmement, nous voudrions que l'UE alloue des moyens et des fonds pour éviter de faire davantage souffrir les personnes handicapées.

Alors que de nombreux plans de relance et solutions sont pensés pour sauver nos économies, pour garantir l'accès aux services publics, pour rouvrir les écoles, etc., nous demandons que ces plans prennent non seulement en compte les personnes handicapées, mais qu'ils répondent aussi spécifiquement à leurs besoins particuliers en introduisant un financement européen spécial issu de l'initiative d'investissement en réaction au Coronavirus.

L'UE doit veiller à ce que les personnes handicapées ne soient encore davantage isolées pendant la phase de sortie, car comme certaines ne peuvent pas appliquer les consignes de distanciation sociale, les gouvernements pourraient choisir la voie de la facilité et recommander que les personnes en situation de handicap intellectuel restent chez elles. Il en résulterait une ségrégation aggravée.

Des fonds doivent être directement alloués aux services de soutien de proximité aux personnes handicapées et aux services qui les aident en situation d'urgence, ainsi qu'aux établissements de santé afin de garantir qu'ils jouissent des mêmes protections en matière de santé et de sécurité que les autres.

La Commission doit élaborer des lignes directrices qui garantissent que les pays de l'UE se tournent en priorité vers les groupes particulièrement vulnérables, tels que les personnes handicapées et leurs familles, lorsqu'ils utilisent ces fonds.

Par exemple, des lignes directrices visant à garantir que, lors de la réouverture des écoles, les enfants souffrant de déficience intellectuelle soient les premiers à y retourner.

L'UE doit également veiller à ce que les personnes souffrant d'un handicap intellectuel ne soient pas les premières à être exclues en matière d’emploi, en adoptant par exemple des mesures de revenu minimum qui tiendraient compte des coûts liés au handicap.

Je vous remercie de votre attention.